

Réforme de la formation initiale

Rentrée 2021

Décryptage du SNUipp FSU 36



Déroulement :

- Le futur CRPE
- Les futurs formés : multiplicité des parcours
- Et dans les écoles ?
- Réforme du CAFIPEMF
- Retour sur enquête : conditions de travail des formateurs



Réforme des épreuves du CRPE : session 2022

Texte de référence : Arrêté du 25 janvier 2021 publié au J.O. n°0025 du 29.01.21

Trois épreuves écrites d'admissibilité : 60 points	Deux épreuves d'admission : 120 points
<p>Epreuve écrite disciplinaire de français – 20 points, 3h </p> <p>Note éliminatoire 5</p> <p>Appuyé sur un texte de 400 à 600 mots</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions de connaissance sur la langue • Question sur le lexique • Rédaction d'un développement présentant un raisonnement rédigé et structuré à partir d'un texte d'environ 400 à 600 mots. 	<p>Epreuve de leçon sur le français et les mathématiques – 80 points </p> <p>Note éliminatoire 5</p> <p>2 h de préparation + 1 h d'épreuve pour les 2 disciplines (30 min + 30 min)</p> <p>Conception et animation d'une séance pour apprécier la maîtrise disciplinaire et les compétences pédagogiques du candidat : 2 sujets de leçon, 1 en français, 1 en mathématiques, avec ou maximum 4 documents : supports pédagogiques, extraits manuels, traces copies, extraits programmes...</p> <p>Exposé : 10 à 15 minutes - présentation des composantes pédagogiques/Entretien : 15 à 20 minutes pour faire précéder les points utiles</p>
<p>Epreuve écrite disciplinaire de mathématiques – 20 points, 3h </p> <p>Note éliminatoire 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 exercices indépendants sur les connaissances disciplinaires 	<p>Epreuve d'entretien – 40 points </p> <p>Note éliminatoire 5</p> <p>30 min de préparation + 1h05 d'épreuve</p> <ul style="list-style-type: none"> • EPS <p>Sujet proposé par le jury sur un contexte d'enseignement et un objectif d'acquisition pour la séance. Le candidat choisit le champ d'approfondissement. Le candidat est évalué sur les connaissances scientifiques, la sécurité, les choix pédagogiques, la cohérence avec la programmation et les enjeux de l'EPS.</p> <p>Exposé : 15 min + Entretien : 15 minutes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Motivation et CSE <p>Fiche de candidature sur formation et parcours à remettre au préalable. Entretien sur projection dans le métier de professeur, réflexion personnelle, collectif dans l'établissement, envie d'enseigner, son parcours, ses travaux de recherche 5 minutes + 10 minutes entretien avec le jury</p> <p>Entretien sur les motivations du candidat et aptitudes à se projeter et mise en situation afin d'apprécier les connaissances sur système éducatif : droits et obligations du PE, institution scolaire, la classe, la sécurité, laïcité...)</p> <p>20 min</p>
<p>Epreuve écrite d'application – 20 points, 3h </p> <p>Note éliminatoire 5</p> <p>Au choix parmi trois sujets portant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les sciences et technologie • Histoire, géographie, EMC • Arts (éducation musicale, arts plastiques, histoire des arts) <p>Le jury proposera un dossier (travaux de recherche et documents pédagogiques).</p> <p>Le candidat sera évalué sur la maîtrise disciplinaire en lien avec les contenus à enseigner et à appliquer, conception ou analyse d'une séquence ou séance.</p>	<p>Epreuve optionnelle LVE (allemand, anglais, espagnol, italien) – 20 points </p> <p>Seuls les points au dessus de 10 comptent</p> <p>30 min de préparation + épreuve de 30 min</p> <p>Présentation du candidat dans la langue retenue.</p> <p>Présentation d'un document didactique ou pédagogique de 2 pages max.</p> <p>Évaluation sur comment exploiter le document (objectifs et modalités...)</p>



Pour le SNUipp FSU, ces nouvelles épreuves donnent trop d'importance aux apprentissages fondamentaux. Les épreuves sont très disciplinaires et laissent peu de place à la didactique et à la pédagogie, validant l'idée que quelqu'un maîtrisant les savoirs est forcément un bon enseignant. Or cela ne suffit pas !

De même, le SNUipp-FSU craint que la nouvelle épreuve d'entretien n'accorde une place trop importante à vérifier que le candidat entre dans le moule d'un fonctionnaire exécutant plutôt que d'enseignant expert et concepteur de son enseignement.

Admissibilité :

- Epreuve de français
- Epreuve de maths
- Epreuve écrite d'application

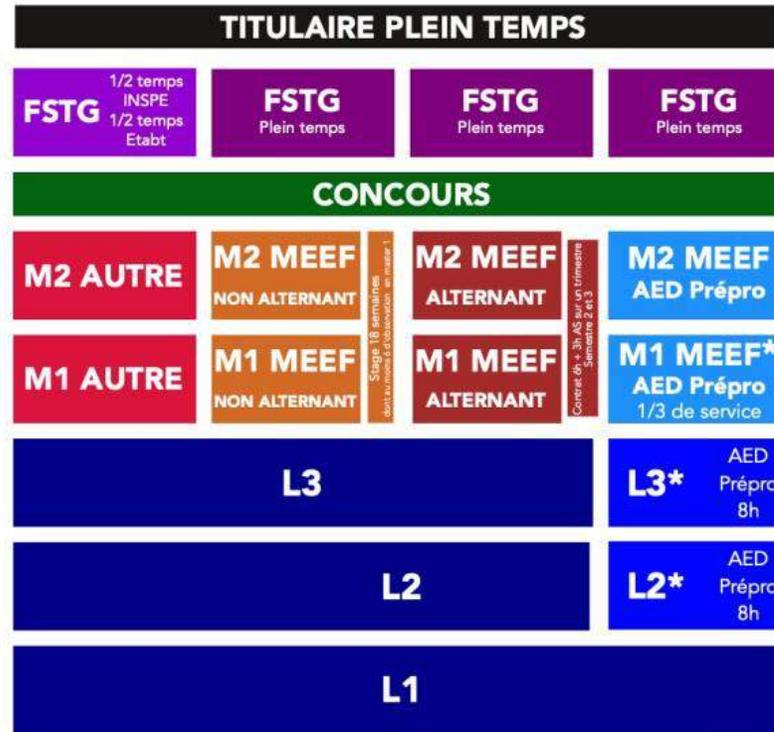
Admission :

- Epreuve de leçon : français + maths
- Epreuve écrite d'entretien
- Epreuve orale facultative

LA FORMATION INITIALE

MAINTENANT

REFORME 2020



* déjà existant

Et dans les écoles ?

En observation	En responsabilité de classe		
	1/3 temps	½ temps	Temps plein
Des étudiant·es : <ul style="list-style-type: none">• en PPPE• en Licence sous contrat AED• en Master MEEF non alternant·es	<ul style="list-style-type: none">• AED en M1• AED en M2• Alternant·es en Master MEEF	PEFS (n'ayant pas suivi le master MEEF)	<ul style="list-style-type: none">• PE titulaires• PEFS (ex-master MEEF)• Contractuel·les
Non recruté·es		Recruté·es	

Réforme du CAFIPEMF dans les grandes lignes :

- Le passage se fera sur 1 an
- 5 semaines de formation avant la première épreuve
- Dans les 5 semaines de formation : 2 à 3 semaines en observation et en pratique accompagnée (auprès d'un CPC ou PEMF)
- Visite en classe rétablie
- Mémoire abandonné
- Epreuves centrées sur les maths et le français
- Spécialisation possible au bout de 3 ans
- L'épreuve à partir d'une séance collective de formation est abandonnée



Jury validant la certification :

IEN

Professeur INSPE

PEMF ou CPC

Contexte de cette enquête :

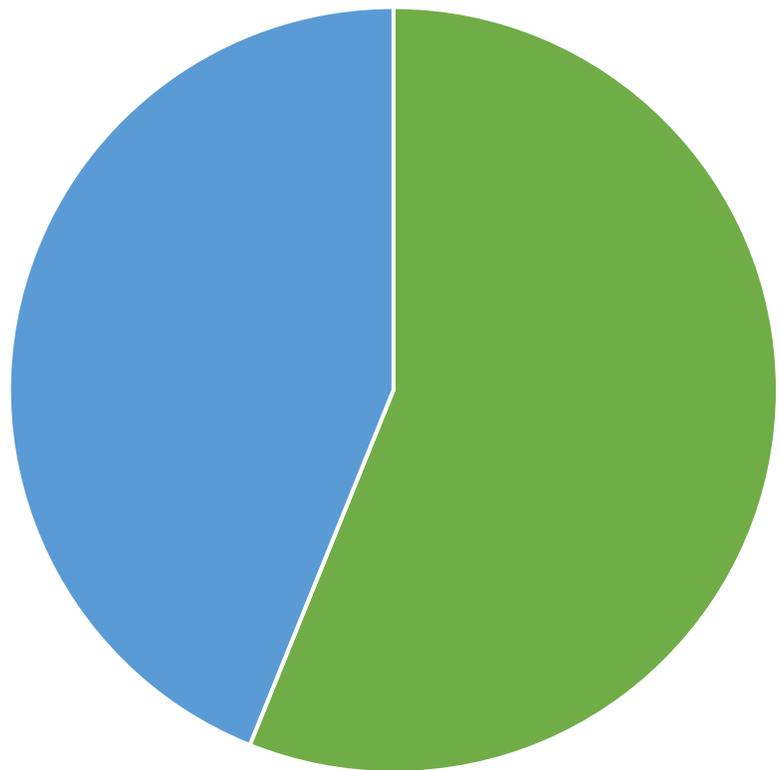
Cette enquête a été proposée aux formateurs du départements et déposée sur un groupe de formateurs sur Facebook.

Objectif : cerner les conditions de travail et revendications des formateurs.

40 réponses récoltées dont on vous fait la synthèse.

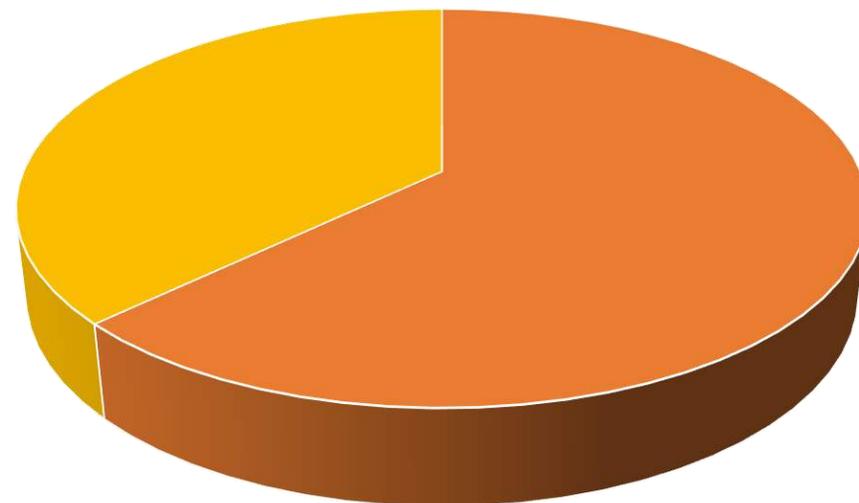


Public



■ PEMF ■ CPC

Ancienneté dans le poste



■ moins de 5 ans ■ Plus de 5 ans

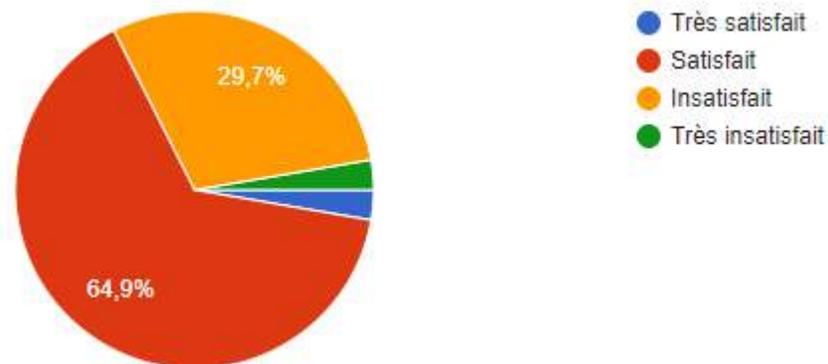
Quel mot définit le mieux votre métier ? **Adaptation**

Sources de satisfaction ? **Aide apportée aux collègues**

Sources de déception ? **Manque de reconnaissance, manque de temps (décharge ?), manque de formation, salaire**

Vos missions correspondent à vos attentes ? **58 % de oui, 42% de non**

Satisfaction par rapport aux actes de formation auxquels vous participez ?



Conditions de travail ? **Pb de matériel, de temps, d'anticipation (travail dans l'urgence) et donc stress. Environ 25% de réponses pour bonnes conditions**

Difficultés ? **Manque de temps, manque de formation, motiver les équipes, reconnaissance salariale + de la hiérarchie**

Relations avec la hiérarchie ? Les autres formateurs ? Les collègues ? **C'est surtout le manque de lien avec l'INSPE qui est pointé du doigt**

Reconnaissance du métier de formateur ? **Manque de reconnaissance (encore une fois c'est la question salariale et l'ISAE qui revient)**

Formations continues des formateurs ? Distinction nette entre les PEMF et les CPC qui ont été formés pour mettre en place des formations en constellation

Formations en adéquation avec vos attentes ? 61% de non

Avenir professionnel ? Beaucoup envisagent de quitter leurs postes pour revenir en classe ou directeur, certains envisagent même de quitter l'EN, très peu de personnes envisagent de rester sur le poste occupé actuellement

Position par rapport à l'ISAE proratisée ? Sentiment de mesquinerie, plusieurs demandent une revalorisation salariale